

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GASPÉ
VILLE DE CHANDLER**

RÈGLEMENT NUMÉRO V-271-2025

MAJORATION DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU que le fonds de roulement crée par le règlement numéro V-53-2003 a été augmenté à 890 000 \$ par le règlement V-69-2004, réduit à 290 000 par le règlement V-76-2005, augmenté à nouveau à 700 000 \$ par le règlement V-94-2006, diminué à nouveau à 200 000 \$ par le règlement V-103-2007, majoré à 400 000 \$ par le règlement V-158-2013 et majoré à nouveau à 600 000 \$ par le règlement V-182-2015 ;

ATTENDU que la Ville de Chandler souhaite augmenter, suivant l'article 569 de la Loi sur les Cités et Villes, le montant du fonds constitué par le règlement V-53-2003 en affectant à cette fin une partie du surplus accumulé au 31 décembre 2024 au fonds général de la nouvelle Ville de Chandler ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et résolu qu'un règlement portant le numéro V-271-2025 soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

1. Le montant de ce fonds est augmenté à 950 000 \$.
2. Une somme de 350 000 \$ comprise dans le surplus accumulé au 31 décembre 2025 est affectée au fonds de roulement de la Ville de Chandler et cette somme vient augmenter le montant du fonds de roulement instauré par le règlement V-53-2004, déjà modifié par les règlements ci-dessus mentionnés.
3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ SÉANCE TENANTE,
Ce 15 septembre 2025**

VILLE DE CHANDLER

Gille Daraiche,
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GASPÉ
VILLE DE CHANDLER

RÈGLEMENT V-271-2025

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Ce conseil municipal a adopté à la séance ordinaire du 15 septembre 2025 le règlement numéro V-271-2025 ayant pour objet de majorer le montant constituant le fonds de roulement de la Ville de Chandler

Les intéressé(e)s peuvent prendre connaissance du présent règlement au bureau du soussigné aux heures normales de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Chandler, ce 15 septembre 2025

Roch Giroux
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Roch Giroux, directeur général de la Ville de Chandler, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié un avis public sur le site WEB de la Ville de Chandler en date du 22 septembre 2025 tel que prescrit par le règlement numéro V-216-2018 concernant les modalités de publication des avis publics et que j'ai procédé à l'affichage à l'endroit désigné à cette fin le 16 septembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 22 septembre 2025.

Roch Giroux
Directeur général et greffier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GASPÉ
VILLE DE CHANDLER

RÈGLEMENT NUMÉRO V-271-2025

AVIS DE PRÉSENTATION

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Chandler, tenue 25 août 2025, à 19 h 00, à laquelle assemblée il y avait quorum.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault qu'à une prochaine séance du conseil, il y aura présentation d'un projet de règlement ayant pour objet de majorer le montant constituant le fonds de roulement de la Ville de Chandler.

Le projet de règlement est déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

Les intéressé(e)s peuvent prendre connaissance du présent règlement au bureau du soussigné aux heures normales de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Chandler, ce 26 août 2025.

Roch Giroux
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Roch Giroux, directeur général de la Ville de Chandler, district de Gaspé, certifie sous mon serment d'office que j'ai procédé à l'affichage de cet avis à l'endroit désigné à cette fin par le conseil le 25 août 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 26 août 2025.

Roch Giroux,
Directeur général et greffier